

Ba 29. Apr. 74 11

o.191.185 - PF/bu

3003 Berne, le 29 avril 1974

Aux Ambassades de Suisse à : Addis-Abéba
Dar es Salaam

A l'Observateur suisse auprès de
l'Organisation des Nations Unies, New York

Possibilité d'une aide suisse
en Afrique australe

noté

1973/75

Monsieur l'Ambassadeur,

La récente Conférence sur le droit humanitaire a, comme vous le savez, attiré à nouveau l'attention dans notre pays sur les conflits dits de libération nationale. La présence, pour la première fois à une Conférence diplomatique, de représentants de mouvements de libération, a été remarquée dans la presse à laquelle plusieurs d'entre eux ont accordé des interviews. Le représentant du FRELIMO, M. Montero, a été invité à participer à une table ouverte de plus d'une heure, organisée par la Télévision romande avec la participation notamment d'un représentant du CICR et d'un collaborateur du Département.

Le soussigné, et quelques-uns de ses collègues, a eu l'occasion de s'entretenir avec M. Montero qui, durant toute la Conférence, a fait figure de leader, d'ailleurs modéré, des mouvements présents dont il a été, à plusieurs

reprises, le porte-parole. Il est ressorti de ces contacts que les mouvements ont beaucoup de peine à comprendre pourquoi la Suisse ne prend pas ouvertement parti en faveur de leur cause. Notre neutralité, qu'ils respectent sans en comprendre vraiment le sens, devrait selon eux faire d'autant moins obstacle à une telle prise de position que non seulement un autre neutre, auquel nous sommes volontiers comparés, mais même un allié du Portugal au sein de l'OTAN, la Norvège, leur témoigne une sympathie active.

Nous nous sommes bien entendu efforcés d'éclairer M. Montero, mais il n'en demeure pas moins qu'à ses yeux la Suisse est par trop associée à l'une des parties au conflit. D'où le vœu de voir la Suisse manifester au moins son impartialité en accordant aux mouvements de libération une aide technique ou humanitaire.

Cette question nous préoccupe, comme vous le savez, depuis un certain temps déjà. Nous avons fait, il y a deux ans, une contribution de 75.000.- francs au programme d'enseignement et de formation des Nations Unies de l'Afrique australe et financé, l'an dernier, le séminaire sur les réfugiés en Afrique que l'OUA avait organisé à Addis-Abéba. L'octroi d'une aide humanitaire avait bien été abordé lors de la visite d'une délégation de l'OUA, au printemps de 1972. Il avait été alors convenu que l'OUA, ou plus exactement le secrétariat du Comité de libération à Dar es Salaam, nous remettrait une documentation sur les mouvements pour nous permettre de nous faire une idée précise des secours que nous pourrions leur accorder. Ce contact n'a cependant jamais eu de suite.

Nous souhaiterions reprendre ce dossier et, en premier lieu, vous consulter sur ce qui pourrait être entrepris. Nous pensons à des actions modestes, les crédits à disposition et des considérations politiques ne nous permettant pas d'engager des fonds importants. Ces actions, qui auraient un caractère tangible, pourraient par exemple revêtir les formes suivantes :

- aide en médicaments et aide alimentaire, au sujet de laquelle nous ignorons l'ampleur et la nature exacte des besoins;
- octroi de quelques bourses. Un petit nombre d'Angolais et de Mozambicains font actuellement des études universitaires en Suisse sans pour autant bénéficier de bourses de la Confédération. Toutefois, selon ce qui nous a été rapporté, c'est la formation au niveau secondaire et technique qui serait la plus appréciée;
- coopération technique. Il nous est revenu que l'un des maîtres de l'école secondaire, que le FRELIMO entretient près de Dar es Salaam, est un Scandinaave.

La question des canaux par lesquels une éventuelle aide, notamment alimentaire et médicale, pourrait être accordée de manière à parvenir à ses destinataires avec le maximum de garantie souhaitable, est importante. Outre le CICR, des sociétés africaines de la Croix-Rouge, l'OUA, l'ONU ou d'autres intermédiaires pourraient entrer en ligne de compte. Votre opinion sur cet aspect du programme nous intéresserait également vivement.

Nous vous saurions donc gré d'examiner ce qui, à votre avis, pourrait être mis à l'étude avec le plus de fruit par l'Administration centrale dont nous devons réserver la décision. Il nous paraît préférable, à ce stade, que vous ne preniez pas de contact avec ceux qui, à un titre ou un autre, pourraient vous renseigner, si ce n'est de manière tout à fait générale. Au vu de vos rapports, nous chercherons à mettre sur pied une ou plusieurs actions et aurons, à ce moment-là, l'occasion sans doute de reprendre contact avec vous pour en déterminer en détail les modalités.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, l'assurance de notre considération distinguée.

Direction
des organisations internationales
p.o.

(Pictet)